DJ

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-529 DU 17 DECEMBRE 2012

Portant Promotion à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Vu la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;

Vu le Décret N°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

Vu le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

Vu les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Vu La lettre n° 562/PR/DC/SP-C du 14 Mai 2012 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

DECRETE :

Article 1er : Est Promu à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, le Colonel (ER) Irénée ZINSOU.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre
National du Bénin

Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN-DAN- ONIP 3 – UNB – FASEG –ENA – 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.